



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 26 mai 2022 (S/2022/436) ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

#### II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

##### A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. Au cours de la période considérée, des opérations électorales ont eu lieu en Angola, au Congo, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe, la transition au Tchad et la poursuite des violences au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad. Si les élections se sont généralement déroulées de manière pacifique et ordonnée, la sous-région a été confrontée à de graves problèmes de gouvernance électorale. La révision des listes électorales ont été une source particulière de tensions. Le faible taux de participation électorale, le boycott des élections dans certains pays et les demandes de vérification et de comptage du scrutin par des organismes indépendants ont mis la lumière sur la méfiance générale à l'égard des systèmes électoraux dans la sous-région.

##### Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. En Angola, des élections générales ont eu lieu le 24 août. Le 26 août, les missions d'observation électorale de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale



(CEEAC) et de la Communauté des pays de langue portugaise ont indiqué que le jour du scrutin s'est déroulé de manière pacifique et ordonné, mais ont signalé certaines irrégularités dans le processus électoral, notamment le faible nombre d'observateurs nationaux et internationaux, l'indépendance insuffisante de la Commission électorale nationale, le manque d'éducation des électeurs et le déséquilibre de la couverture médiatique. Avant les élections, l'opposition et des groupes de la société civile ont déclaré que les listes électorales comprenaient deux millions de personnes décédées et se sont dits inquiets de la possibilité de fraude. Le 29 août, la Commission électorale nationale a annoncé la victoire du Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA), le parti au pouvoir, avec 51,17 % des voix, suivi de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), avec 43,95 %. Entre le 1<sup>er</sup> et le 8 septembre, l'UNITA et Convergência Ampla de Salvação de Angola-Coligação Eleitoral ont contesté le résultat officiel auprès de la Commission électorale nationale et de la Cour constitutionnelle, qui toutes les deux ont rejeté les plaintes, la Cour déclarant le 8 septembre que les résultats annoncés par la Commission électorale nationale étaient définitifs. Le 15 septembre, João Lourenço et Esperança da Costa ont été élus à la présidence et à la vice-présidence, respectivement. Le 16 septembre, 220 membres de l'Assemblée nationale – dont plus de 30 % de femmes – ont prêté serment et une députée du MPLA a été élue première présidente de l'Assemblée nationale. Le 24 septembre, plus de 2 000 partisans de l'opposition ont manifesté à Luanda contre des fraudes électorales présumées. Le 6 octobre, le Président Lourenço a rencontré le chef de l'UNITA, qui a déclaré que la réunion avait pour objectif de faire en sorte de comprendre les idées, la perspective et les préoccupations du peuple angolais, précisant qu'il était toujours possible de collaborer pour l'intérêt national.

4. Le Burundi a augmenté sa coopération avec les organisations régionales et les pays voisins, et procédé à des changements dans plusieurs postes clés du Gouvernement. Le Premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni, a été remplacé par l'ancien Ministre de l'Intérieur, Gervais Ndirakobuca. Le 22 juillet, le Président, Evariste Ndayishimiye, a été élu à la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est pour un mandat d'un an. Le 15 août, le Burundi a annoncé le déploiement de troupes militaires dans l'est de la République démocratique du Congo au titre d'un accord bilatéral entre les deux pays. Les contingents ont continué d'opérer dans le cadre d'une force régionale de la Communauté.

5. Au Cameroun, les violences se sont poursuivies dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les régions de l'Est et de l'Adamawa ont fait face à une crise des réfugiés et la région de l'Extrême-Nord a continué de connaître des actes de terrorisme et des conflits intercommunautaires. La pandémie a eu une très grande incidence sur les femmes et les filles. Les groupes armés séparatistes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont mené plusieurs attaques dans la région de l'Ouest. Le 4 août, le Gouvernement a convoqué à Yaoundé le comité de suivi du grand dialogue national. Une conférence virtuelle a ensuite eu lieu le 11 septembre, à laquelle ont participé des représentants des groupes de la diaspora. Les efforts visant à encourager un dialogue inclusif entre les principales parties prenantes de la crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest se sont poursuivis.

6. Au Tchad, la transition politique a franchi des étapes cruciales, mais les tensions ont augmenté concernant la date initialement prévue pour son achèvement. Le 8 août, les autorités de transition et 34 des 52 groupes politico-militaires qui participaient au pré-dialogue de Doha depuis le 13 mars ont signé l'Accord de Doha pour la paix et la participation des groupes politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain. Une seule femme a participé au pré-dialogue. Dix-huit groupes rebelles, dont le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), n'ont pas signé l'accord, invoquant des griefs relatifs aux quotas de participation au dialogue

national, à la libération des prisonniers de guerre et à la possibilité pour les autorités de transition de se présenter aux élections après la période de transition. Nombre de ces griefs ont été repris par certains opposants politiques et organisations de la société civile à N'Djamena.

7. Le 20 août, le « Dialogue national inclusif et souverain » a été lancé à N'Djamena en présence des principales parties prenantes nationales, régionales et internationales. Parmi les participants on comptait des représentants des partis politiques, des signataires de l'Accord de Doha, des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, des chefs traditionnels, des membres de la diaspora, des autorités provinciales, des forces de défense et de sécurité, du Gouvernement et des institutions publiques, entre autres. Le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad, la coalition d'organisations de la société civile Wakit Tama et le parti d'opposition Les Transformateurs ont boycotté le dialogue, invoquant des questions de représentation et de méthodologie. Le 19 septembre, l'Église catholique, qui avait participé aux efforts de médiation avec l'opposition politique et armée, s'est retirée du dialogue. Dans une déclaration à la presse publiée après sa réunion du 19 septembre sur les transitions politiques en cours sur le continent, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réitéré les principaux points de sa décision du 14 mai 2021, à savoir que les autorités de transition respectent le calendrier de transition de 18 mois et qu'elles ne soient pas autorisées à se présenter aux élections.

8. Le 1<sup>er</sup> octobre, les participants au dialogue national au Tchad ont adopté par acclamation des recommandations sur la voie à suivre concernant la transition, la dissolution du Conseil militaire de transition et la nomination de son président à la présidence de la transition, une « deuxième transition » pouvant durer 24 mois, l'organisation d'un référendum sur une version ajustée de la Constitution de 1996 et sur la forme de l'État, le doublement du nombre de sièges au Conseil national de transition et la création d'une deuxième chambre du Parlement. Notamment, il a été recommandé que tous les Tchadiens et toutes les Tchadiennes qui remplissaient les conditions légales soient autorisés à se présenter aux prochaines élections, y compris les membres des institutions de transition. Dans une déclaration à la presse publié le 5 octobre, la CEEAC a pris note des recommandations faites à l'issue du dialogue concernant le calendrier de la transition et invité les autorités à poursuivre le dialogue en vue d'encourager les groupes réfractaires à rejoindre le processus. L'investiture du Président du Conseil militaire de la transition, Mahamat Déby Itno, en tant que président de la transition a eu lieu le 10 octobre. Le 14 octobre, il a nommé un Gouvernement d'unité nationale dirigé par l'ancien chef de l'opposition Saleh Kebzabo. Des membres de l'ancien Cabinet ont conservé des portefeuilles stratégiques (défense, sécurité publique, finances et hydrocarbures), tandis que plusieurs figures de l'opposition et des membres des groupes politico-militaires qui avaient signé l'Accord de paix de Doha ont été inclus dans le Gouvernement. Les femmes représentent un peu moins de 30 % du nouveau Gouvernement.

9. Le 20 octobre, date initialement prévue pour la fin de la transition politique au Tchad, une partie de l'opposition a manifesté à N'Djamena et ailleurs, principalement dans le sud du pays, malgré l'interdiction du Gouvernement. Certains manifestants se sont livrés à des violences, notamment à N'Djamena où le siège du parti du Premier Ministre récemment nommé a été attaqué. Les forces de sécurité sont intervenues avec des gaz lacrymogènes et des balles réelles. Selon le Gouvernement, une cinquantaine de personnes ont été tuées au cours de ces manifestations, dont au moins 10 policiers, et 300 autres ont été blessées. Le Premier Ministre a accusé l'opposition de monter une insurrection armée et annoncé un couvre-feu à N'Djamena et dans trois autres localités, ainsi que la suspension des activités des Transformateurs, de Wakit Tama et du Parti socialiste sans frontières. Le 25 octobre, un sommet extraordinaire

de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur le Tchad s'est tenu à Kinshasa et a abouti à la nomination du Président de la République démocratique du Congo et Président de la CEEAC, Félix Tshisekedi, comme facilitateur de la transition tchadienne. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont également été fortement encouragés à renforcer leur appui diplomatique, financier, matériel et technique à la transition. Le 11 novembre, le Président de la Commission de l'Union africaine a fait au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine un exposé sur la situation au Tchad. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur la question.

10. Au Congo, des élections législatives et locales se sont tenues pendant la période considérée, les 10 et 31 juillet. Selon les résultats validés par la Cour constitutionnelle le 14 août, le Parti congolais du travail, parti au pouvoir, a obtenu 111 des 151 sièges de l'Assemblée nationale. La représentation des femmes est passée de 17 sièges en 2017 à 20 dans la législature actuelle. Les principaux partis d'opposition, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et l'Union des démocrates humanistes ont obtenu sept sièges chacun. Bien qu'une grande partie de l'opposition ait boycotté les élections, invoquant des irrégularités, les missions d'observation de l'Union africaine et de la CEEAC ont indiqué que les élections s'étaient déroulées dans de meilleures conditions par rapport aux élections législatives de 2017, en partie grâce à la reprise économique et à un contexte de sécurité interne globalement stable. Leurs recommandations ont porté sur la nécessité de maintenir et de renforcer un dialogue permanent et inclusif, notamment sur les élections, et de renforcer l'autonomie de la Commission électorale nationale indépendante.

11. En Guinée équatoriale, la préparation des élections ont dominé la période considérée. Le 20 septembre, sur la base d'une recommandation connexe du Sénat et invoquant des raisons financières, le Président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a décrété que les élections présidentielles, législatives et locales auraient lieu simultanément le 20 novembre. De ce fait, la date de l'élection présidentielle, auparavant prévue au premier trimestre 2023, a été avancée. Le 23 septembre, au nom du Partido Democrático de Guinea Ecuatorial (PDGE), le Vice-Président, Teodoro Nguema Obiang Mangue, a annoncé que le parti au pouvoir avait présenté le Président sortant comme candidat à l'élection présidentielle. Buenaventura Monsuy Asumu du Partido de la Coalición Social Demócrata (PCSD) et Andrés Esono Ondo de Convergencia Para la Democracia Social (CPDS) ont également été présentés par leur parti respectif. La campagne électorale s'est déroulée du 3 au 18 novembre. Bien qu'aucun incident n'ait été signalé le jour du scrutin, le candidat de CPDS a accusé le PDGE, qui a nié, de fraudes massives, d'irrégularités et de vote public forcé. D'après les premiers résultats, publiés le 26 novembre par le Ministre de l'intérieur également Président de la Commission électorale, M. Obiang Nguema Mbasogo a été réélu pour un sixième mandat, avec 94,4 % des voix et une participation de 98 %. Le PDGE, au pouvoir, et 14 partis alliés ont également remporté tous les sièges dans les deux chambres du Parlement, où l'opposition avait un siège, inoccupé, pendant la législature précédente. La Cour constitutionnelle publiera les résultats définitifs.

12. Au Gabon, les faits nouveaux ont concerné le positionnement international du pays et des affaires de corruption très médiatisées. Le 25 juin, le Gabon a officiellement rejoint le Commonwealth à l'occasion du vingt-sixième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'organisation à Kigali. En juillet, plusieurs hauts responsables publics et de la société nationale d'hydrocarbures ont été condamnés pour détournement de fonds publics et blanchiment d'argent. Leurs avocats ont dénoncé des manœuvres politiques. Le 13 août, un ancien député de l'opposition, qui s'était rallié à l'opposition juste avant l'élection présidentielle de 2016, a été libéré après six ans de prison pour instigation à la violence.

13. À Sao Tomé-et-Principe, les nouveaux faits ont concerné les élections législatives, régionales et locales, qui ont eu lieu le 25 septembre. Le 14 septembre, le Président Carlos Vila Nova a promulgué une loi sur la parité exigeant une représentation minimale de 40 % de femmes sur les listes de candidats aux élections et dans la composition du nouveau gouvernement, qui est entrée en vigueur le 19 novembre. Le 18 septembre, l'ancien Premier Ministre et Chef du parti d'opposition Acção Democrática Independente, Patrice Trovoada, est rentré au pays, après quatre années passées en exil volontaire. La décision de la Commission électorale de ne pas mettre à jour la liste électorale a suscité tensions et critiques, 10 000 jeunes citoyens ayant tout juste atteint l'âge de 18 ans perdant ainsi de fait la possibilité d'exercer leur droit de vote. Selon les observateurs de l'Union européenne, de la Communauté des pays de langue portugaise et de la CEEAC, les opérations électorales ont été bien organisées et le pays a été félicité pour le déroulement pacifique du scrutin ; ils ont toutefois dénoncé la faiblesse de l'administration des élections due au caractère temporaire et politisé de la Commission électorale nationale. Les résultats définitifs des élections ont été annoncés par la Cour constitutionnelle, le 3 octobre. Celle-ci a confirmé que Acção Democrática Independente avait la majorité absolue à l'Assemblée nationale, avec 30 sièges sur 55. Acção Democrática Independente a également remporté 42 des 68 sièges des conseils locaux. Huit femmes ont été élues à l'Assemblée. Le 11 novembre, Patrice Trovoada a pris ses fonctions de premier ministre. Le 14 novembre, le dix-huitième gouvernement constitutionnel a prêté serment, composé de 11 ministres, dont 4 femmes (36 %). Le nouveau Gouvernement comprend un Ministère des droits de la femme.

#### **Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

14. Au Cameroun, le 7 juin, les forces de sécurité auraient tué neuf civils à Missong, dans la région du Nord-Ouest. Le 8 juin, des séparatistes ont détruit l'hôpital du district de Mamfe, dans la région du Sud-Ouest ; 45 patients ont dû être évacués. Le même jour, une attaque contre un poste de gendarmerie à Njitapon, dans la région de l'Ouest, a fait cinq morts et six blessés parmi les forces de sécurité ; du matériel militaire a été pillé et 12 civils enlevés. Le 16 septembre, des séparatistes auraient enlevé huit civils à Nchang, dans la région du Sud-Ouest. Ils ont brûlé l'église du village et réclaté 90 000 dollars pour libérer les captifs. Le 24 octobre, le diocèse de Mamfe a annoncé la libération des captifs. Les 25 et 26 juin, 32 villageois, dont 6 Nigériens, auraient été tués lors d'attaques distinctes dans le district d'Akwaya, dans la région du Sud-Ouest. Selon des sources locales, des groupes armés non étatiques ont tiré sans discernement sur des personnes assistant à une veillée funèbre et incendié un centre de santé local.

15. Les régions de l'Adamawa, du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun connaissent une criminalité transfrontalière endémique, des enlèvements contre rançon, des vols de bétail et l'exploitation illégale des ressources. De plus, des rebelles de la République centrafricaine traverseraient régulièrement le pays pour enlever des civils contre rançon. Le 22 juin, des autorités du Cameroun et de la République centrafricaine se sont rencontrées pour parler de la sécurité à leur frontière commune et mettre un frein aux activités des bandes criminelles, des groupes armés et des voleurs de grand chemin impliqués dans le trafic d'armes et de ressources naturelles.

16. Au Tchad, la tendance à l'augmentation des conflits intercommunautaires s'est poursuivie. Le 15 septembre, les autorités locales ont annoncé que 10 personnes avaient été tuées et 20 blessées dans la province du Moyen-Chari lors d'affrontements entre agriculteurs et éleveurs. Les forces de sécurité ont arrêté 18 personnes des deux communautés. Le 30 septembre, 11 personnes ont été tuées dans des combats entre éleveurs et agriculteurs dans la province du Guera. Dans l'ensemble, les

affrontements violents entre éleveurs et agriculteurs ont fait une cinquantaine de morts rien qu'en août et septembre. Depuis le début de 2022, les conflits intercommunautaires ont fait 500 morts et causé le déplacement de près de 7 000 personnes.

*Boko Haram/bassin du lac Tchad*

17. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre, l'ONU a signalé et confirmé 84 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram ayant provoqué la mort de 36 civils au Cameroun, et 37 autres atteintes ayant fait 34 victimes civiles au Tchad. Le 7 juin, la Force multinationale mixte a annoncé qu'elle avait tué ou arrêté plus de 800 membres de groupes affiliés à Boko Haram et de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) entre le 28 mars et le 4 juin, dans le cadre de l'opération Intégrité du lac, menée dans les îles du lac Tchad et dans les zones environnantes. L'opération, qui réunit des soldats des quatre États concernés dans des actions aériennes, terrestres et navales, a permis de détruire des campements terroristes, des installations de production d'explosifs et des biens.

18. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, plusieurs attaques contre les forces de sécurité et les civils dans le district de Mayo Tsanaga ont été attribuées à des groupes affiliés à Boko Haram, tandis que des bandes criminelles seraient à l'origine de la récente augmentation des enrôlements contre rançon dans la région. D'après le Gouvernement, la récente recrudescence de la violence a provoqué le déplacement forcé de 40 000 personnes.

*Sûreté maritime dans le golfe de Guinée*

19. La tendance positive à la baisse des actes de piraterie et vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée s'est maintenue. Selon le Centre interrégional de coordination pour la sécurité et la sûreté maritimes dans le golfe de Guinée, aucun incident n'a été signalé dans les eaux centrafricaines au cours de la période considérée. La zone D du Centre multinational de coordination maritime (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe) a été rendue opérationnelle et comprend un groupe opérationnel naval composé de patrouilleurs du Cameroun, du Gabon et de la Guinée équatoriale. Les efforts de la Commission de la CEEAC, du Centre interrégional de coordination et des pays concernés se sont poursuivis en vue de rendre opérationnelle la zone A (Angola, Congo et République démocratique du Congo).

*Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, y compris les relations entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale*

20. Au Tchad, les affrontements violents entre agriculteurs et éleveurs, dus à la concurrence pour les pâturages, les terres agricoles et l'eau, ont continué de s'intensifier dans les régions de l'est, du centre et du sud du pays, tandis que des inondations extrêmes ont touché plus d'un million de personnes. En République centrafricaine, en juillet, des pluies torrentielles ont détruit les habitations de près de 22 000 personnes et exacerbé une crise humanitaire déjà très grave. Les migrations saisonnières, des éleveurs pénétrant de plus en plus tôt et en profondeur en République centrafricaine, ont à nouveau provoqué des tensions avec les populations agricoles.

21. Du 29 août au 2 septembre, le Gabon a accueilli la Semaine africaine du climat, qui a rassemblé plus de 2 300 parties prenantes. Le 12 octobre, le Gabon a accueilli une séance publique du Conseil de sécurité sur le thème suivant : Menaces contre la paix et la sécurité internationales : climat et sécurité en Afrique.

## B. Évolution de la situation humanitaire

22. La situation humanitaire dans la sous-région a continué de se détériorer du fait des affrontements violents et des activités des groupes armés. Les vulnérabilités ont été aggravées par les effets des changements climatiques, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire, les femmes et les filles étant particulièrement touchées.

23. Au 31 octobre, on comptait quelque 256 545 réfugiés burundais, principalement en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Tanzanie. Plus de 206 000 réfugiés burundais sont rentrés dans leur pays, depuis septembre 2017, dont 20 348 entre janvier et octobre 2022.

24. Trois situations humanitaires complexes et crises de protection ont perduré au Cameroun de façon concomitante, causées par le conflit et la violence dans la région de l'Extrême-Nord, les hostilités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la présence de plus de 350 000 réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est au 31 octobre. À la mi-octobre, on comptait 592 600 personnes déplacées et 417 516 personnes rapatriées en raison du conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En 2022, 3,9 millions de personnes ont eu besoin d'une assistance humanitaire, et plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, sont revenues ou sont devenues des réfugiés.

25. Au Tchad, le contexte humanitaire s'est encore détérioré. Au 31 octobre, le pays accueillait plus de 576 645 réfugiés, soit une augmentation par rapport aux 500 000 réfugiés à la mi-2021, en raison des nouveaux arrivants en provenance du Cameroun et du Nigéria. Le nombre de personnes déplacées a presque triplé, passant de 169 000 en 2020 à 381 000 en 2022, en grande partie à cause des attaques de groupes armés non étatiques et des opérations militaires contre ces groupes dans la région du Lac. Au total, à la mi-octobre, il y avait 1,06 million de personnes déplacées, réfugiées, demandant l'asile ou de retour dans le pays. En juin, le Gouvernement a déclaré une situation d'urgence alimentaire et nutritionnelle, car 2,1 millions de personnes se sont retrouvées en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure, un record depuis plusieurs années. En 2022, de fortes précipitations ont provoqué des inondations dévastatrices dans 18 des 23 régions, affectant plus d'un million de personnes en octobre, contre 256 000 personnes en 2021. Au début du mois d'octobre, le plan de réponse humanitaire, qui nécessitait 510,9 millions de dollars pour aider 3,9 millions des 6,1 millions de personnes dans le besoin, était financé à 40 %. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué 5 millions de dollars en septembre et 4 millions de dollars en novembre pour faire face aux inondations.

26. Au 31 octobre, le Congo accueillait plus de 65 075 réfugiés et demandeurs d'asile et l'Angola plus de 55 980 personnes appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories.

### *Boko Haram/bassin du lac Tchad*

27. La violence et les conflits dans le bassin du lac Tchad ont continué de faire payer un lourd tribut aux populations des zones frontalières du Nigéria, du Cameroun, du Tchad et du Niger. En 2022, 9,7 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire dans le bassin du lac Tchad. Quelque 5,5 millions de personnes devraient souffrir d'insécurité alimentaire grave pendant la période de soudure – le chiffre le plus élevé depuis quatre ans – et 300 000 enfants souffrent de malnutrition grave. Au total, 1 037 écoles sont fermées dans le bassin du lac Tchad en raison de l'insécurité et de la violence. Environ 2,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 281 000 sont des réfugiés. Pour répondre de manière adéquate aux besoins humanitaires les plus pressants de la région et venir en aide à 7,5 millions de personnes, les plans d'intervention dans la région nécessitent 2,57 milliards de dollars, dont 37 % seulement ont été reçus à la mi-septembre. Au Cameroun, la région

de l'Extrême-Nord comptait 378 000 personnes déplacées et 134 000 personnes réfugiées à la mi-octobre.

28. La région du Lac au Tchad accueillait près de 381 290 personnes déplacées et plus de 20 400 personnes réfugiés au 31 octobre.

### C. Évolution de la situation relative aux droits humains

29. Au Burundi, une mission d'évaluation des Nations Unies sur les droits du peuple autochtone Batwa a été lancée en juin à la demande du Gouvernement. Le 22 septembre, le Conseil des droits de l'homme a tenu un dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Le Rapporteur spécial a demandé au Gouvernement de s'engager plus efficacement à faire avancer les droits humains, notamment en lançant des réformes institutionnelles plus poussées et en établissant des mécanismes pour l'obligation de rendre compte de sorte à protéger les victimes et les témoins de violations des droits humains. Le Burundi a rejeté ces recommandations et demandé au Conseil de mettre fin au mandat du Rapporteur spécial. Les 27 et 28 septembre, l'ONU et le Gouvernement ont lancé l'élaboration du quatrième cycle de l'examen périodique universel prévu pour mai 2023.

30. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, les forces de sécurité et de défense et les groupes armés séparatistes ont continué de commettre des violations des droits humains. Les groupes séparatistes armés des deux régions ont eu recours à la violence pour faire respecter un confinement de 10 jours (5-16 septembre) visant à perturber la rentrée scolaire officielle, de plus en plus d'écoliers et d'enseignants étant apparemment enlevés.

31. Au Tchad, le 6 juin, six dirigeants syndicaux, politiques et de la société civile ont été condamnés à un an de prison avec sursis et à des amendes pour leur rôle dans une manifestation violente le 14 mai. Selon des rapports d'organisations des droits humains, les forces gouvernementales auraient blessé<sup>1</sup> des dizaines de personnes manifestant contre le dialogue national à N'Djamena pendant les 10 premiers jours de septembre. Plus de 220 personnes auraient été arrêtées, dont plusieurs ont dénoncé des conditions de détention difficiles. Le 2 septembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Gouvernement ont entrepris de répertorier les violations des droits humains et de vérifier les détentions illégales. Des actes de violence et des violations des droits humains ont également été signalés dans plusieurs villes lors des manifestations du 20 octobre, qui ont entraîné la mort d'au moins 50 manifestants et membres des forces de sécurité et la détention de plusieurs centaines de personnes. Le 21 octobre, le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'enquêtes sur ces violences. La Commission nationale des droits humains a condamné les faits et demandé au Gouvernement de mettre en place une commission d'enquête indépendante et crédible chargée d'établir les responsabilités et de traduire les responsables en justice ; elle a lancé sa propre enquête dans le même temps.

32. S'agissant du Congo, d'après les rapports reçus<sup>2</sup>, aucun journaliste n'aurait été la victime d'un incident grave au cours de la période considérée et le Conseil supérieur de la liberté de communication a publié moins de condamnations ou d'interdictions en 2022 par rapport à 2021. Les organisations de la société civile ont continué de militer en faveur de la libération des prisonniers politiques et de la protection des droits humains après l'arrestation et la disparition de plusieurs jeunes

<sup>1</sup> Human Rights Watch, « Tchad : Les forces de sécurité se livrent à des abus en plein dialogue national », 23 septembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/fr/news/2022/09/23/tchad-les-forces-de-securite-se-livrent-des-abus-en-plein-dialogue-national>.

<sup>2</sup> Source : Reporters sans frontières.

Congolais et Congolaises. Entre-temps, la loi révisée visant à assurer la conformité de la Commission nationale des droits humains avec les normes internationales a été finalisée et soumise au Gouvernement et au Parlement.

33. En Guinée équatoriale, le 17 août, le Président a promulgué un code pénal abolissant la peine de mort, qui reste toutefois applicable en vertu du code militaire et de la Constitution. Le 22 août, le Gouvernement a annoncé que toutes les personnes migrantes en situation irrégulière devaient régulariser leur séjour avant la fin du mois. Au cours de la même période, le Vice-Président a lancé une opération de sécurité au motif que les infractions commises par des bandes de jeunes à Malabo seraient en augmentation ; ce que les organisations des droits humains ont dénoncé du fait de la violation flagrante des droits humains qui pourrait s'ensuivre. Le 28 septembre, 185 hommes et femmes, dont des personnes mineures et Gabriel Nzé Obiang, chef du parti d'opposition politique interdit Ciudadanos por la Innovación, ont été arrêtés après une occupation du siège de leur parti qui a tourné à la violence et a fait au moins cinq morts et de nombreux blessés. Le Gouvernement a ensuite annoncé la libération d'environ 121 personnes. M. Nzé Obiang et une cinquantaine de partisans sont restés en détention.

34. Au Gabon, le 22 juin, le Sénat a adopté une loi portant réorganisation de la Commission nationale des droits de l'homme, pour que soient respectés les Principes des Nations Unies concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (« Principes de Paris »).

35. À Sao Tomé-et-Principe, pour la première fois, des personnes handicapées ont reçu un soutien pour pouvoir exercer leur droit de vote. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organisations de personnes handicapées, un dénombrement exhaustif a été réalisé dans tout le pays et, le jour du vote, un transport gratuit a été assuré en partenariat avec l'association nationale des chauffeurs de taxi.

## **D. Évolution de la situation socioéconomique**

36. Pendant la période considérée, l'inflation mondiale, intensifiée par le conflit en Ukraine, a continué de peser sur les économies de la sous-région. Les pays exportateurs de pétrole ont également été touchés, malgré la hausse des prix du pétrole au niveau mondial, qui avait stimulé les exportations et les revenus. Une réduction relative du taux d'inflation a été observée dans certains pays, comme l'Angola, le Burundi, le Congo et la République démocratique du Congo, mais les prix à l'importation de produits alimentaires et de carburants ont continué à augmenter, plus particulièrement dans les pays de la zone franc CFA, en raison des pressions exercées sur le taux de change par un dollar relativement fort. La plupart de ces économies étant fortement tributaires des importations de biens, les prix à la consommation sont montés en flèche. Les hausses de prix ont particulièrement touché les produits pétroliers raffinés, le riz, le sucre, l'huile de cuisson, la farine de blé, ainsi que les produits laitiers, la volaille et la viande et les légumes, y compris ceux produits localement.

37. Les autorités ont pris des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs. Au Congo et au Gabon, pendant la période considérée, le Gouvernement a déboursé plus de 182 millions de dollars et 123 millions de dollars, respectivement, pour protéger les ménages contre les effets de l'inflation, tandis qu'au Cameroun, les subventions gouvernementales ont représenté 4 à 5 % du produit intérieur brut. D'autres pays, dont la République démocratique du Congo, ont suspendu ou réduit les taxes sur divers produits de base, dont le carburant.

### **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation**

##### **Angola**

38. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a travaillé avec l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la participation politique des femmes aux élections, en partenariat avec le Réseau des femmes angolaises (Rede Mulher Angola), une organisation de la société civile comprenant des femmes des principaux partis politiques. De juillet à novembre, des réunions de planification inclusives, un cours de formation et une conférence nationale suivie de tables rondes thématiques ont été organisés pour les femmes membres de partis politiques.

39. Le 15 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a assisté à la cérémonie d'investiture du Président de l'Angola, João Lourenço. Le 16 septembre, il a rencontré le Ministre angolais des relations extérieures et examiné les principales questions de paix et de sécurité en Afrique centrale.

##### **Cameroun**

40. Le 2 juin, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, a rencontré le Président camerounais, Paul Biya, à Yaoundé et l'a informé de l'avancement de ses efforts pour encourager le dialogue entre le Gouvernement camerounais et les parties prenantes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Il a encouragé le Gouvernement à saisir l'occasion pour trouver un règlement pacifique à la crise et promis le soutien continu de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

##### **Tchad**

41. Du 18 août au 7 octobre, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a affecté du personnel au Tchad pour aider l'équipe de pays des Nations Unies, qui accompagne et observe le déroulement du « Dialogue national inclusif et souverain ». Le Bureau régional a également apporté un appui aux représentantes des femmes participant au dialogue. Du 28 septembre au 2 octobre, le nouveau Représentant spécial, Abdou Abarry, a effectué une mission de présentation à N'Djamena, au cours de laquelle il a rencontré le Président du Conseil militaire de transition, le Premier Ministre, d'autres hauts fonctionnaires tchadiens, le Haut-Représentant de l'Union africaine au Tchad, l'Envoyé spécial du Président de la Commission de la CEEAC au Tchad, le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et des membres du corps diplomatique.

##### **Congo**

42. Du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet, le Bureau régional a effectué une mission à Brazzaville pour évaluer la situation politique à l'approche des élections législatives et locales et suggérer des pistes pour la collaboration de l'ONU en vue d'un processus électoral pacifique. Les membres de la mission ont rencontré des représentants du Gouvernement, des partis politiques, des organisations de la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies et le corps diplomatique. Ils ont recommandé à tous les acteurs de tirer parti du nouvel ordre issu des élections législatives et de l'amélioration du contexte socioéconomique pour renforcer la cohésion sociale,

notamment en tenant compte de certaines des recommandations formulées lors de consultations politiques antérieures.

### **République démocratique du Congo**

43. Le 18 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale a rencontré le Président Tshisekedi à Kinshasa. Ils ont examiné la situation dans la région et le rôle du BRENUAC à l'appui des efforts régionaux de prévention et de consolidation de la paix, notamment des mesures prises par la CEEAC.

### **Guinée équatoriale**

44. Du 3 au 8 octobre, le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a effectué une mission à Malabo, où il a rencontré le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales et internationales. La discussion a porté sur les priorités liées à un plus grand appui de l'ONU à la promotion des droits humains dans le pays, notamment dans le contexte de l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel.

### **Gabon**

45. Dans la perspective des prochaines élections au Gabon, le Bureau régional, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le bureau du Coordinateur résident, a organisé, du 22 au 26 novembre, des activités de renforcement des capacités à l'intention de 40 juges et responsables de l'application des lois des neuf régions du Gabon afin d'améliorer leur connaissance des normes internationales et régionales en matière de liberté d'expression, d'accès à l'information et de sécurité des journalistes.

### **Sao Tomé-et-Principe**

46. Du 2 au 4 octobre, le Représentant spécial a effectué une mission de bons offices dans le pays à la suite des élections. Il a rencontré le Président, Carlos Manuel Vila Nova, à deux reprises, notamment lors d'une réunion conjointe avec le Ministre angolais des relations extérieures, qui représentait la Communauté des pays de langue portugaise. Il a également rencontré le Président de l'Assemblée nationale, le Ministre des affaires étrangères, les commandants des forces de sécurité, les principaux partis politiques et le Procureur général. Le Représentant spécial s'est entretenu avec l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et le corps diplomatique des moyens de renforcer la gouvernance politique et de la sécurité dans le pays, demandant qu'ils continuent d'apporter un soutien continu à son développement durable.

47. Avant les élections, le BRENUAC a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec des responsables femmes de tous les partis politiques pour promouvoir la participation civique, politique et électorale des femmes, notamment par la publication d'un site Web national consacré aux femmes afin de présenter des responsables femmes dans différents domaines et mettre en lumière leurs compétences professionnelles et d'un guide sur la participation politique. Le 13 juillet, le BRENUAC a participé virtuellement à une réunion des donateurs organisée par le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe et le bureau du Coordinateur résident.

## **B. Donner plus de moyens aux capacités sous-régionales en matière de prévention des conflits et de médiation**

### **Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

48. Pendant la période considérée, le BRENUAC et la CEEAC se sont régulièrement rencontrés à l'occasion de réunions techniques et stratégiques pour parler de questions relatives à la paix et à la sécurité et de la nécessité de renforcer les efforts de prévention des conflits et de stabilité régionale.

49. Du 21 au 24 juin, le BRENUAC et la CEEAC, avec l'appui de plusieurs entités des Nations Unies, ont organisé un forum à Kinshasa, au cours duquel ils ont adopté un projet de stratégie régionale et de plan d'action pour la prévention et la lutte contre les discours de haine en Afrique centrale. Le forum s'est appuyé sur plusieurs réunions régionales visant à sensibiliser, à partager des expériences et à renforcer les compétences des spécialistes du secteur de la communication et de l'information, notamment les journalistes Web, les blogueurs et les responsables des organismes de réglementation des médias. Le forum a été organisé avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'UNESCO, du Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

50. Le 13 juillet, le Bureau régional a rencontré la Commissaire à la promotion du genre et au développement humain et social pour examiner les possibilités de création d'une coalition pour la jeunesse, la paix et la sécurité en Afrique centrale. Les activités du Réseau des médiatrices en Afrique centrale ont également été abordées, axées sur le plaidoyer, dirigé par l'ancienne Présidente de la République centrafricaine, Catherine Samba Panza, visant un règlement pacifique et inclusif des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

51. Du 9 au 16 octobre, le Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a effectué une visite de terrain dans la région de l'Est du Cameroun. Le but de cette mission était de recueillir et d'analyser des informations sur les personnes déplacées accueillies dans des sites dans l'est du Cameroun et sur les menaces qu'elles subissaient en termes de paix et de sécurité, et d'examiner les mesures prises par le Gouvernement camerounais et ses partenaires pour répondre à leurs besoins.

### **Partenariats avec la société civile et appui aux réseaux de la société civile**

52. Du 30 juillet au 5 août, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a participé à la treizième édition de la foire annuelle transfrontalière d'Afrique centrale à Kye-Ossi (Cameroun), près de la frontière avec la Guinée équatoriale et le Gabon. La manifestation a réuni les gouverneurs de la région du Sud (Cameroun), de la région du Woleu-Ntem (Gabon) et de la région du Kye-Ntem (Guinée équatoriale). Des autorités administratives, des chefs traditionnels et des femmes de la zone des trois frontières et d'ailleurs étaient présents. Pour la première fois, des participants venus d'Afrique de l'Ouest ont été invités, de sorte à mettre en avant l'intégration interrégionale.

53. Du 12 août au 25 novembre, le BRENUAC, l'UNESCO et le Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix ont mis en œuvre une initiative visant à renforcer la participation civique et politique des jeunes au Gabon. Quatre consultations régionales avec des jeunes et des faiseurs d'opinion locaux et des ateliers avec des radios locales ont été organisés, amenant tous les partis politiques à créer des occasions de communication et de partage et à promouvoir des messages contre les discours de haine, afin de garantir des élections pacifiques et crédibles en 2023. Les 10 et 11 octobre à Kinshasa, le Bureau régional et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont organisé la première réunion en personne du groupe de travail pour l'établissement de la Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique centrale. L'objectif principal de la Coalition est de promouvoir la participation active des jeunes aux processus de paix dans la sous-région, conformément aux résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.

54. Du 25 au 27 octobre, le Bureau régional et le Réseau Femme Lève-Toi de la société civile, en coordination avec le bureau de la coordonnatrice résidente au Gabon et les organisations locales de la société civile, ont organisé à Libreville le premier atelier interpartis visant à renforcer la participation politique des femmes et la pleine application de la loi sur les quotas nationaux, ainsi que pour accroître la participation des femmes et des jeunes en période électorale. L'atelier a réuni 65 participants, dont 41 femmes, représentant des partis politiques et des organisations de la société civile.

### **C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région**

#### **Crise dans la région du bassin du lac Tchad**

55. Le 10 juin, le Bureau régional a participé à la troisième réunion du Comité directeur de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, qui s'est tenue à Douala, au Cameroun. Les personnes présentes à la réunion ont examiné les progrès réalisés les deux années précédentes dans l'application de la stratégie régionale et du contexte opérationnel dans les quatre pays touchés.

56. Du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet, le Bureau régional a participé à N'Djamena à l'atelier préparatoire du quatrième Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad. Les dates du Forum n'ont pas encore été fixées.

57. En partenariat avec la Commission du bassin du lac Tchad, le Département des opérations de paix et le Bureau des affaires de désarmement ont réalisé une étude régionale sur la gestion transitoire des armes et des munitions dans le bassin du lac Tchad, en consultation avec les principales parties prenantes. Le rapport présente les principales conclusions et recommandations à l'appui des mesures nationales, régionales et internationales en matière de contrôle des armes et de désarmement, démobilisation et réintégration tenant compte des questions de genre.

58. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont continué d'aider les autorités des États du bassin du lac Tchad à élaborer des stratégies cohérentes au niveau régional pour poursuivre, réadapter et réintégrer les individus associés à Boko Haram et à « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». En juillet, une mission de planification a eu lieu au Tchad pour finaliser un plan d'action national sur l'identification, la poursuite, la réadaptation et la réintégration concernant ces personnes.

### **Intégration régionale**

59. Du 30 août au 2 septembre, le BRENUAC a participé à une conférence organisée par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à Libreville, afin d'évaluer le fonctionnement et le financement du système institutionnel de la CEMAC 15 ans après sa réforme et d'examiner le processus de rationalisation de la CEMAC et de la CEEAC.

### **Sûreté maritime dans le golfe de Guinée**

60. Conformément à la résolution 2634 (2022) du Conseil de sécurité, le Bureau régional a contribué au rapport du Secrétaire général sur la situation dans le golfe de Guinée concernant les actes de piraterie et les vols à main armée et leurs causes profondes.

61. Le 15 septembre, le Bureau régional a participé virtuellement à un atelier organisé par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin de renforcer le cadre juridique de la lutte contre la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée. L'atelier avait pour but de faire connaître les nouveaux instruments juridiques et de renforcer le cadre juridique de la sûreté maritime des pays de la région.

### **Sécurité climatique**

62. Le 30 juin, le BRENUAC, conjointement avec le Conflict Prevention and Peace Forum, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le mécanisme de sécurité climatique, a convoqué de manière virtuelle le deuxième atelier d'experts afin d'examiner les risques liés au climat, à la paix et à la sécurité en Afrique centrale et d'explorer les stratégies de gestion des risques. Le BRENUAC a élaboré, conjointement avec la CEEAC et le mécanisme de sécurité climatique un rapport intitulé « Soutenir la paix en Afrique centrale en répondant à l'impact négatif du changement climatique sur la paix et la stabilité ». Le rapport s'achève par des recommandations visant à prévenir, atténuer et gérer les risques de sécurité liés aux changements climatiques, dans le but de renforcer les capacités d'adaptation et de consolider le lien entre l'action climatique et la consolidation de la paix dans la sous-région. L'atelier, auquel a participé un groupe diversifié de représentants de l'ONU, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la République démocratique du Congo et du Gabon et de la communauté des chercheurs, a débouché sur un engagement en faveur de la collaboration intersectorielle et a permis de définir des mesures visant à élaborer une vision régionale commune pour le climat, la paix et la sécurité, à promouvoir la cohérence entre les politiques de consolidation de la paix et d'action climatique et à renforcer la disponibilité des données pertinentes.

63. Le 1<sup>er</sup> septembre, dans le cadre de la Semaine africaine du climat, le BRENUAC, l'UNESCO, l'ONUDC et la Banque africaine de développement ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur le rôle de la forêt tropicale du bassin du Congo, des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial dans la résilience aux changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique centrale. Le BRENUAC s'est joint aux organisateurs pour souligner l'importance cruciale de la forêt tropicale du bassin du Congo pour l'action climatique mondiale, lançant un appel en faveur d'un financement climatique durable pour l'Afrique centrale. Il a également demandé que l'action climatique soit inclusive et globale et qu'elle tienne compte des aspects propices à la pérennisation de la paix. La manifestation a compté avec la présence, entre autres, de représentants du Gouvernement gabonais, du corps diplomatique et d'organisations non gouvernementales locales et internationales.

64. Du 7 au 12 novembre, le BRENUAC a participé à une manifestation organisée en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) pour appeler l'attention sur ses travaux sur les liens entre changements climatiques, paix et sécurité en Afrique centrale. C'était aussi l'occasion d'examiner les modalités de la mise en place d'une stratégie régionale sur les effets des changements climatiques et le développement résilient aux changements climatiques, sous la direction de la CEEAC.

#### **Transhumance et rapports entre agriculteurs et éleveurs**

65. Le BRENUAC a continué de mener un projet transrégional sur les relations entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec l'UNOWAS et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel. Un atelier sur les bonnes pratiques s'est tenu à Yaoundé les 29 et 30 septembre, au cours duquel les autorités locales, les associations d'agriculteurs et d'éleveurs et les représentants des femmes et des jeunes des deux sous-régions ainsi que des représentants du Gouvernement camerounais et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont échangé des bonnes pratiques pour prévenir et résoudre les tensions et formulé des recommandations visant à promouvoir les initiatives locales visant à stimuler l'action régionale. L'atelier sera suivi de quatre visites sur le terrain et de la création d'une communauté de pratique afin de renforcer l'échange continu de bonnes pratiques entre les deux sous-régions.

### **D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région**

#### *Échanges, collaboration, coordination et initiatives conjointes à l'ONU*

66. Du 22 au 24 juin à Dakar, le BRENUAC a participé au Forum des conseillers en matière de paix et de développement pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel organisé par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Ont participé à la réunion les conseillers pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le BRENUAC, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, le Programme commun du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du PNUD pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits et le Gouvernement suisse. Les participants ont examiné la situation politique et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ainsi que les mesures prises par l'ONU face aux problèmes de paix et de sécurité dans la sous-région.

67. Du 4 au 7 octobre à Nairobi, le BRENUAC a participé aux réunions organisées par l'ONU pour les départements et services politiques et les conseillers en matière de paix et de développement et sur la menace de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la région des Grands Lacs. La première réunion avait pour but de renforcer la coordination et la collaboration entre les entités des Nations Unies dans la région et la deuxième, d'arrêter une compréhension commune de la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région et d'élaborer des recommandations pour la mise en place d'une action préventive par les hauts responsables de l'ONU.

#### *Partenariats avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et appui*

68. Le 2 septembre, le BRENUAC a organisé une réunion virtuelle avec les conseillers en matière de paix et de développement et les responsables des questions

politiques des entités des Nations Unies en Afrique centrale pour recenser les cadres et stratégies nationaux existants afin de renforcer les mesures de prévention, explorer les moyens d'accroître la diffusion de l'information et examiner les activités prévues et les questions transversales.

69. Le 21 septembre, le Représentant spécial a tenu sa première réunion virtuelle avec les coordinateurs résidents et les chefs des entités régionales en Afrique centrale. Les participants ont fait ressortir les domaines où les bons offices du Représentant spécial pourraient être nécessaires, conformément à la vision stratégique énoncée dans le Cadre régional de prévention des conflits en Afrique centrale, afin de renforcer la cohérence et de maximiser l'impact des mesures de prévention.

#### **IV. Observations et recommandations**

70. Pendant la période considérée, des élections se sont déroulées pacifiquement en Angola, au Congo et à Sao Tomé-et-Principe. Je félicite les autorités et les peuples des pays concernés pour leurs efforts et encourage tous les pays de la sous-région à promouvoir des élections libres, crédibles et ouvertes à tous et à toutes, seul moyen pour le transfert et l'exercice du pouvoir politique dans la sous-région.

71. Les récentes opérations électorales ont mis en évidence certains défis qui entravent la gouvernance démocratique dans les pays concernés, comme l'indépendance et les capacités des organismes de gestion des élections et les listes électorales. Pour la crédibilité des opérations électorales, il faudra régler ces problèmes, et ce rapidement, de manière inclusive et consensuelle, avant de futures élections.

72. La situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun reste préoccupante, notamment les attaques contre les écoles, les enfants, les enseignants et le personnel humanitaire. Je condamne fermement ces attaques et j'exhorte toutes les parties prenantes à mettre fin à la violence. L'ONU se félicite des mesures prises par le Gouvernement pour poursuivre l'application des décisions issues du grand dialogue national.

73. Au Tchad, des étapes clés de la transition ont été franchies, notamment l'Accord de paix historique de Doha et le « dialogue national inclusif et souverain ». Je salue la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale et prend note des efforts déployés par les autorités de transition pour plus d'inclusion et de réconciliation. Cependant, j'ai été profondément attristé par la perte tragique de nombreuses vies lors des manifestations du 20 octobre. Je demande qu'une enquête crédible soit menée, que les personnes détenues bénéficient des garanties d'une procédure régulière et que les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Je m'inquiète également des rapports faisant état de l'augmentation des tensions sociales. Toutes les parties prenantes tchadiennes doivent rester attachées à l'esprit de dialogue et continuer à travailler ensemble pour un retour inclusif, consensuel et rapide à l'ordre constitutionnel, conformément aux engagements régionaux et internationaux du pays, notamment en matière de droits humains. L'ONU continuera d'appuyer les efforts nationaux en ce sens, en étroite collaboration avec les partenaires internationaux, régionaux et sous-régionaux, notamment l'Union africaine et la CEEAC. J'encourage les partenaires internationaux et régionaux à apporter un appui adéquat aux autorités de transition, notamment pour la mise en place d'institutions inclusives et fonctionnelles chargées d'organiser des élections crédibles qui ramèneraient le Tchad à l'ordre constitutionnel et feraient progresser la démocratisation. Je demande en outre aux autorités de transition d'intensifier leurs efforts pour promouvoir l'inclusion, le respect des droits humains, la cohésion sociale et le développement économique durable pour l'ensemble de la population.

74. Les autorités de la sous-région doivent promouvoir la liberté de la presse, notamment par des lois garantissant la sécurité des journalistes et des mesures amenant les auteurs d'attaques contre des journalistes à rendre des comptes. L'ONU continuera de fournir un soutien pertinent, étant donné le rôle central que les médias jouent dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance.

75. La stabilité de la sous-région continue d'être précaire, compte tenu des menaces nouvelles et émergentes, notamment la prévalence des discours de haine. Je me félicite de l'élaboration d'un projet de stratégie et de plan d'action régional visant à prévenir et à combattre ce phénomène en Afrique centrale et j'attends avec intérêt son adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région.

76. Je suis particulièrement préoccupé par les effets néfastes des changements climatiques dans la région. Les conditions météorologiques extrêmes ont créé une situation humanitaire catastrophique dans plusieurs pays d'Afrique centrale. Les fortes pluies ont entraîné la destruction des cultures et des inondations massives en République centrafricaine, au Cameroun et au Tchad, touchant plus d'un million de personnes au Tchad, plus de 258 000 personnes au Cameroun et 104 000 en République centrafricaine. Dans le même temps, il convient de saluer l'engagement des pays de la sous-région à traiter des questions climatiques, notamment le rôle de premier plan qu'ils continuent de jouer dans les forums internationaux pour promouvoir une action internationale, visant à freiner le réchauffement de la planète et l'appauvrissement de l'environnement. Un soutien international et des compensations sont nécessaires pour encourager la sous-région à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et à préserver le bassin du Congo, et pour tirer parti de cet atout unique dans la lutte mondiale contre les changements climatiques et pour la consolidation de la paix locale et régionale.

77. Les conflits intercommunautaires, notamment pour l'accès aux ressources naturelles, restent une source de préoccupation, en particulier au Cameroun et au Tchad où les tensions liées à la transhumance ont conduit à des violences qui ont coûté la vie à des centaines de personnes et détruit le bétail et les cultures. Plus que jamais, les autorités sont invitées à prendre des mesures, tant au niveau national que régional, pour prévenir et régler pacifiquement ces conflits, notamment en adoptant ou en actualisant les réglementations régissant la transhumance, tout en favorisant les connaissances traditionnelles et les infrastructures locales de paix. Au bout du compte, la véritable solution pour contrer les facteurs de conflit est la mise en place d'un développement durable, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que l'administration équitable de la justice.

78. L'amélioration de la situation de la sûreté maritime dans le golfe de Guinée est encourageante. Alors que les pays continuent de renforcer la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre de l'architecture de Yaoundé, les États côtiers d'Afrique centrale devraient rendre rapidement opérationnelle la zone A du Centre multinational de coordination maritime. Ils sont également encouragés à renforcer leurs capacités de répression dans le cadre de la sûreté maritime, notamment par la criminalisation des actes de piraterie et l'établissement d'une compétence universelle. Ils doivent redoubler d'efforts pour renforcer leurs stratégies nationales de sûreté maritime, en y intégrant une approche préventive visant à renforcer la résilience des populations locales, en particulier des jeunes, face à la violence et à la criminalité. L'ONU continuera de fournir l'appui nécessaire, notamment pour le développement des économies bleues, et à plaider pour une plus grande coopération régionale.

79. L'amélioration de la coordination entre les forces de sécurité et de défense de la Force multinationale mixte, comme en témoigne le succès de l'opération Intégrité du lac, est encourageante. Cependant, les pays concernés devraient intensifier leurs efforts pour redéployer la présence et les services de l'État avec le soutien des acteurs

humanitaires et du développement afin de stabiliser immédiatement les zones qui ont été libérées des terroristes et de veiller à ce que les personnes déplacées puissent retourner dans leur région d'origine dans la dignité, la sûreté et la sécurité. La gestion et la réintégration de ceux qui ont choisi de quitter les rangs des affiliés et des groupes dissidents de Boko Haram doivent être entreprises de manière cohérente au niveau régional. Les partenaires internationaux doivent renforcer leur soutien aux pays concernés, notamment en appuyant l'application des plans d'action territoriaux de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

80. Le manque de financement empêche une solution rapide et appropriée à la terrible situation humanitaire dans la sous-région. Les partenaires internationaux doivent accroître leur contribution au financement des plans de réponse humanitaire dans la région.

81. Alors que les pays de la sous-région ne se sont pas encore totalement remis des effets économiques de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ils continuent de subir l'impact du conflit en Ukraine, notamment la hausse des taux d'inflation et les difficultés d'approvisionnement en pétrole, en engrais et en certains produits de base, entraînant des pénuries et des prix élevés. J'encourage les autorités de la sous-région à privilégier des mesures en faveur d'un développement économique inclusif et d'une transformation structurelle visant à renforcer la résilience contre les chocs et la cohésion sociale.

82. Je voudrais remercier les pays de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je souhaite également exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays qui lui fournissent des contingents pour l'action qu'ils mènent au service de la paix et de la stabilité. Je remercie le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et de leur soutien au Bureau régional.

83. Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue à mon nouveau représentant spécial, Abdou A Barry, qui a pris ses fonctions de chef du BRENUAC il y a quelques mois. Je tiens à le remercier lui et les membres du personnel du BRENUAC pour leur appui constant à l'action régionale visant à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.